

OMPI



SCIT/SDWG/9/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 11 janvier 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES
ET LA DOCUMENTATION**

**Neuvième session
Genève, 18 – 21 février 2008**

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA RÉVISION DE LA NORME ST.66 DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

Introduction

1. À sa huitième session, tenue en mars 2007, le Groupe de travail des normes et de la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a adopté la nouvelle norme ST.66 de l'OMPI, intitulée "Recommandation relative à l'utilisation du XML (eXtensible Markup Language)" dans le traitement de l'information en matière de marques". Le SDWG est également convenu de créer une nouvelle tâche pour assurer la révision et la mise à jour permanentes de la norme ST.66 et de constituer l'équipe d'experts chargée de cette norme. Le SDWG a également autorisé temporairement cette équipe à adopter la révision de la norme ST.66 de l'OMPI (voir les paragraphes 55 et 56 du document SCIT/SDWG/8/14).

2. Conformément à la décision susmentionnée prise par le SDWG, le Bureau international a diffusé la circulaire C.SCIT 2637, datée du 30 avril 2007, dans laquelle il invitait les offices désireux de participer activement aux délibérations à désigner un représentant auprès de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66. Les 16 offices ci-après ont désigné des représentants : AU, BX, CA, DE, DK, EM, EP, GB, JP, KR, LT, RU, SE, US, VN et WO/IB.

3. Afin de préparer des propositions de révision de la norme ST.66 de l'OMPI, l'équipe d'experts chargée de cette norme a tenu deux réunions officielles : l'une à Alicante, en juin 2007, et l'autre à Genève, en octobre 2007. Les résultats de ces réunions et les exposés présentés à ces occasions peuvent être consultés sur la page Web de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66, à l'adresse suivante
<http://www.wipo.int/scit/en/taskforce/st66/background.htm>.

Révision de la norme ST.66 de l'OMPI

4. L'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 a examiné les propositions de révision du corps et des appendices de cette norme : appendice A (Dictionnaire XML), appendice B (Schéma type), appendice C (Diagramme des classes) et appendice E (Formulaire de compatibilité avec la norme ST.36).

5. En ce qui concerne le corps de la norme ST.66 de l'OMPI, l'équipe d'experts a examiné les propositions ci-après et adopté par la suite, le 3 décembre 2007, la révision du corps de la norme ST.66 :

- maintenir la dernière version des schémas XML;
- ajouter au corps de la norme ST.66 l'historique des révisions et les sources d'information pour le schéma XML; et
- donner des indications plus précises sur le codage caractères en XML.

6. En ce qui concerne la révision des appendices A, B, C et E de la norme ST.66, l'équipe d'experts a examiné les propositions ci-après et adopté par la suite, le 3 décembre 2007, la révision desdits appendices :

- actualiser les schémas XML pour les normes externes mentionnées, à savoir WIPOST3CodeType.xsd et ISOCountryCodeType.xsd, conformément à la mise à jour des normes mentionnées, à savoir la norme ST.3 de l'OMPI et la norme ISO 3166-1, respectivement;
- ajouter, supprimer ou modifier les valeurs Types, Éléments et Énumérations pour répondre aux besoins opérationnels des offices de marques. Le résumé des modifications peut être consulté à l'adresse
http://www.wipo.int/standards/en/xml_material/st66/revision-history;
- supprimer la liste des fragments de schémas XML de la norme ST.36 du paragraphe 6 de l'appendice E. Les fragments peuvent continuer à être téléchargés sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse
http://www.wipo.int/standards/en/xml_material/st66/.

7. La version 1.1 nouvellement adoptée de la norme ST.66 de l'OMPI (corps) et ses appendices peuvent être consultés respectivement à l'adresse
<http://www.wipo.int/scit/fr/standards/standards.htm#st66> et à l'adresse
http://www.wipo.int/standards/en/xml_material/st66/.

Autres questions

8. Il a été proposé d'ajouter, dans un nouvel appendice à la norme ST.66 de l'OMPI, des directives à l'intention des offices de marques concernant la mise en œuvre des schémas de la norme ST.66 de l'OMPI. Au cours de l'examen de cette proposition, il a été souligné que ces directives seraient utiles pour toutes les normes de l'OMPI définissant des schémas en XML pour les droits de propriété industrielle. En conséquence, ces directives ne devraient pas faire partie d'une norme donnée mais constituer une référence pour toutes les normes en XML de l'OMPI avec des schémas à l'intention des offices de propriété industrielle. Enfin, il a été convenu de poursuivre l'examen de cette proposition dans le cadre de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP plutôt que dans celui de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66.

9. Le SDWG est invité à prendre note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 et du rapport intérimaire du responsable de la tâche faisant l'objet du présent document.

[Fin du document]